



**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Séance du 26 mars 2024

Délibération n°4

Objet : Renouvellement de l'adhésion du C.C.A.S. de Saint-Etienne au Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale Fédération Régionale Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération Hospitalière de France (GCSMS FHF AURA) au titre de l'année 2024 – approbation

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, M. Charles DALLARA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Thierry NITCHEU ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Jacques DREVON ayant donné pouvoir à Mme Huguette GUILHOT.

Absents / Excusés :

M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean GOYET, M. Philippe CESANA, M. Henry DUPOIZAT.

Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R 123-20, L. 312-1, L. 312-7, L. 312-1 et R. 312-194-1 à R. 312-194-25 ;
- L'article L. 6111-1 du Code de la santé publique ;
- La convention constitutive du GCSMS FHF AURA.

Considérant

Le C.C.A.S. de Saint-Étienne a adhéré au GCSMS FHF AURA en 2021 par délibération n°4 du 28/09/2021.

Le GCSMS a pour vocation de :

- Fédérer les acteurs autour d'une stratégie cohérente commune ;
- Développer le travail en réseau (échanges sur les pratiques et en matière d'accueil et de prise en charge, mutualisation de moyens et de compétences, ...)
- Promouvoir et soutenir les opérateurs publics gestionnaires d'établissement ou service médico-sociaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Assister les structures par de l'aide à la gestion (aide au recrutement, plan de formation, ...)
- Apporter du conseil voire de l'ingénierie en matière de création et de développement de projets et de montage financier ;



- Aider à moderniser l'offre de ses adhérents (développement et mise en œuvre d'actions innovantes en conformité avec les schémas gérontologiques départementaux, maîtrise d'ouvrage des opérations de rénovation et de construction, ...).

Cela étant exposé et considérant que le C.C.A.S. de Saint-Étienne et le GCSMS poursuivent des objectifs similaires, il apparaît opportun de renouveler l'adhésion du CCAS au groupement en tant que membre du deuxième collège (établissements gestionnaires de services médico-sociaux non fondateurs).

A ce titre, une cotisation est à payer pour l'année 2024 à ce groupement. Cette dernière est de 250,00 € par membre.

L'Assemblée Délibérante :

- **Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à renouveler l'adhésion du C.C.A.S. de Saint-Etienne au GCSMS FHF AURA au titre de l'année 2024 ;**
- **Autorise le versement de la cotisation de 250,00 € pour l'année 2024 (imputation budgétaire : compte 6281 "Concours divers – cotisations... - " BP Fonctionnement C.C.A.S.)**

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 11
- CONTRE : 1
- ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, M. Charles DALLARA, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Thierry NITCHEU ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Jacques DREVON ayant donné pouvoir à Mme Huguette GUILHOT.

- Abstention : néant.

- Contre : Mme Christel PFISTER.

**Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

Frédéric DURAND